PROFIL DE MÉTIER SECTORIEL

DÉPOLLUEUR AUTOS ET VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS

Date d'édition : 2015

ASBL EDUCAM VZW | Avenue J. Bordetlaan 164, Bruxelles 1140 Brussel
T 02 778 63 30 – F 02 779 11 32
info@educam.be | www.educam.be

Dépollueur autos et véhicules utilitaires légers

Cadre du métier

Le dépollueur autos et véhicules utilitaires légers est un métier du secteur de la récupération des métaux. Il/elle peut être actif dans des entreprises de récupération des métaux, des centres de dépollution, des entreprises spécialisées dans le traitement de véhicules en fin de vie et la vente de pièces détachées et dans les entreprises de garages.

La première étape du traitement d'un véhicule en fin de vie consiste à dépolluer ce véhicule ; tous les liquides, gaz et composants polluants et dangereux doivent en être retirés dans le respect des prescriptions légales. Ensuite, l'épave peut être détruite à l'aide des installations prévues par la loi (broyeur, crocodile etc.), elle peut ensuite être traitée en vue d'être recyclée. Une autre possibilité est que le véhicule soit démonté après la dépollution pour recycler certaines pièces.

Les entreprises qui démontent également les véhicules en fin de vie après leur dépollution occupent des dépollueurs autos et des démonteurs autos et véhicules utilitaires légers. Dans les entreprises plus petites, ces deux métiers sont souvent exercés par une seule personne et réunis dans une seule fonction. Dans ces plus petites entreprises, il se peut aussi que le dépollueur veille, après la dépollution, au traitement du reste du véhicule avec l'installation de compactage.

Les tâches du démonteur ne sont exercées qu'après la dépollution du véhicule par le dépollueur.

Exemples des fonctions qui peuvent être exercées

- Dépollueur autos et véhicules utilitaires légers
- Opérateur démantèlement (épaves de voitures)
- Dépollueur de voitures
- …

Lors de l'organisation du travail, la loi relative au bien-être des travailleurs dans l'exécution de leur travail (Code Titre 1, Chapitre 3, Section 3, Article 21) doit toujours être prise en compte.

ASBL EDUCAM VZW | Avenue J. Bordetlaan 164, Bruxelles 1140 Brussel | **T** 02 778 63 30 – **F** 02 779 11 32
TVA/BTW BE 0442.239.628 | info@educam.be | **www.educam.be**

Compétences professionnelles

En prenant toutes les mesures de sécurité et dans le respect de l'environnement, le dépollueur autos et véhicules utilitaires légers saura, en fonction des règles et des consignes de sa hiérarchie, remplir de manière autonome les tâches suivantes :

Préparer le véhicule afin que les tâches puissent être réalisées en toute sécurité, ce qui implique :

- de reconnaître les véhicules hybrides et électriques
- de mettre des véhicules hybrides et électriques hors tension et de vérifier que le véhicule a bien été mis hors tension
- dans les véhicules avec une installation LPG : de contrôler l'absence de produit dans le réservoir au moyen d'une constatation visuelle de la fermeture non hermétique du réservoir
- de préparer/déplacer le véhicule à l'aide d'engins de levage ou pas
- de trouver et lire un numéro de châssis

Préparer le lieu de travail et le véhicule afin que les tâches puissent être réalisées facilement, correctement et proprement, ce qui implique :

- de réaliser l'entretien quotidien (contrôles, graissage, nettoyage etc.) des installations et machines nécessaires pour réaliser les tâches et constater et mentionner les éventuels failles ou problèmes
- de sélectionner l'outillage nécessaire
- de veiller à la propreté du lieu de travail et à l'absence d'objets pouvant causer des situations de travail dangereuses

Dépolluer le véhicule : retirer les liquides, gaz et pièces polluants et dangereux dans le respect des dispositions légales et de la liste limitative qui y est liée, ce qui implique :

- de retirer les liquides et gaz obligatoires : vider les réservoirs de carburant, retirer les huiles, le liquide de frein, le réfrigérant et, à condition de disposer du certificat requis, le réfrigérant du système de climatisation
- de démonter les pièces obligatoires : catalyseur, batterie, filtre à huile moteur, pneus etc.
- de trier, stocker et transporter correctement et en toute sécurité les liquides, gaz et composants nocifs pour l'environnement et dangereux, et ce conformément aux procédures et directives en vigueur

Identifier, trier et stocker les matériaux en fonction des tâches, ce qui implique :

- de reconnaître et analyser les matériaux selon les techniques spécifiques au secteur/au domaine
- de trier des matériaux selon les consignes internes (type, composition, degré de pollution, impuretés, traitement à réaliser etc.)
- d'amener les matériaux à l'unité de traitement adéquate sur le chantier
- d'entreposer correctement les matériaux en attendant qu'ils soient détruits ou vendus

ASBL EDUCAM VZW | Avenue J. Bordetlaan 164, Bruxelles 1140 Brussel | **T** 02 778 63 30 – **F** 02 779 11 32
TVA/BTW BE 0442.239.628 | info@educam.be | **www.educam.be**

- de charger le véhicule pour le transport

Ranger et nettoyer le lieu de travail, nettoyer l'outillage utilisé et trier et éliminer les déchets selon les prescriptions.

Suivre des procédures et conventions internes à l'entreprise, ce qui implique :
- d'enregistrer les informations nécessaires concernant les tâches, le matériel, la production et l'entretien etc.
- d'échanger des informations avec des collègues et le responsable
- d'utiliser le logiciel spécifique à l'entreprise

Connaissances

Connaissances générales

- Connaissances de base en électricité dans le cadre de la sécurité
- Connaissances de base des techniques d'emmagasinage et d'empilement
- Connaissances de base des systèmes d'enregistrement et d'information
- Connaissances de base des matériaux
- Connaissances des procédures internes
- Connaissances des critères en vue d'un tri correct
- Connaissances des procédures de qualité, des valeurs et tolérances
- Connaissances des appareils et outils utilisés
- Connaissances du fonctionnement des machines
- Connaissances des moyens de protection individuelle et collective
- Connaissances des pictogrammes (de sécurité)
- Connaissances des techniques ergonomiques de levage et de soulèvement
- Connaissances des règles d'hygiène personnelle
- Connaissances de la sécurité incendie
- Connaissances des consignes en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement

Connaissances spécifiques

- Connaissances de base en mécanique automobile : le fonctionnement et l'architecture des véhicules, leurs systèmes et leurs composants
- Connaissances de base en hydraulique : reconnaître les composants hydrauliques, connaître le fonctionnement de ces composants
- Savoir quels liquides, quels gaz et quelles pièces doivent être enlevés en vertu de la loi lors de la dépollution d'un véhicule
- Connaissances des types de véhicules
- Connaissances des batteries : fonctionnement et dangers
- Connaissances de la sécurité sur les véhicules électriques

ASBL EDUCAM VZW | Avenue J. Bordetlaan 164, Bruxelles 1140 Brussel | **T** 02 778 63 30 – **F** 02 779 11 32
TVA/BTW BE 0442.239.628 | info@educam.be | **www.educam.be**

- Connaissances des techniques pour neutraliser les composants pyrotechniques
- Connaissances des consignes régissant le stockage du matériel retiré

Connaissances à acquérir

- Évolutions techniques et électriques/électroniques dans le secteur
- Application des nouvelles législations concernant le démantèlement des épaves de voitures

Outils et matériel

Afin de mener à bien toutes ses tâches, le dépollueur autos et véhicules utilitaires légers utilise correctement et en toute sécurité les produits, les outils et les ressources mentionnés ci-dessous :

- Outils universels : clés, tournevis, marteaux, scie électrique, foreuse
- Tous les outils et appareils servant à démonter les pièces devant être démontées obligatoirement en vertu de la loi
- Station de dépollution et appareils de rétention et d'évacuation pneumatiques mobiles
- Station de service pour systèmes de climatisation ou appareil spécifique de récupération de réfrigérant
- Appareils de levage motorisés et non motorisés

ASBL EDUCAM VZW | Avenue J. Bordetlaan 164, Bruxelles 1140 Brussel | **T** 02 778 63 30 – **F** 02 779 11 32
TVA/BTW BE 0442.239.628 | info@educam.be | **www.educam.be**